



Concours Photo amateur du Gard rhodanien Edition 2016 : Spécial vigne Règlement



L'Espace Rabelais, Centre œnotouristique du Gard Rhodanien, vous invite à participer au concours photos amateur dans le cadre de **En mai, fais ce qu'il te plait !**,
Photographes amateurs à vous de jouer: **du 1^{er} mars au 31 Mai 2016**

Article 1 : Objet

L'Espace Rabelais, Centre œnotouristique du Gard Rhodanien, situé Place Mallet à Bagnols-sur-Cèze (30200) organise un concours photos dans le cadre de **En mai, fais ce qu'il te plait !** dont le thème est **la vigne**.

Ce concours photo a pour objectif de valoriser et de faire découvrir la richesse du patrimoine viticole du Gard rhodanien : les paysages, les hommes les femmes, les savoir-faire.

Héritiers d'une tradition ancestrale, ou tenants d'un savoir-faire ancrés dans la modernité, ces hommes et ces femmes passionnés par leur métier sont le reflet d'une terre généreuse façonnée par le vent et le soleil méditerranéen.

Immortalisez les moments de complicité que les vigneron, vigneronnes entretiennent avec leur vignoble. Faites nous découvrir les charmes cachés de notre terroir à travers vos photos artistiques, informatives, insolites ou humoristiques... (Toutes photos présentant une mise en scène avec des verres ou bouteilles d'alcool ou montrant des personnes en train de consommer de l'alcool ne seront pas acceptées)

Le vignoble est une scène de théâtre où paysages et vigneron en sont les acteurs, devenez le réalisateur et en un « clic photo », racontez-nous une histoire !

Une exposition sera réalisée avec les meilleurs clichés.

Article 2 : Dates

Le concours se déroule **du 1^{er} mars au 31 mai 2016** minuit.

Votez sur la page Facebook pour votre photo préférée **du 1^{er} au 8 juin 2016**

Délibération du jury **entre le 1^{er} et le 8 juin 2016**

Remise des prix : **le 9 juin 2016 à 18 heures** à l'Espace Rabelais

Résultat du concours sur le site www.gardrhodanien.com : **le 10 juin 2016**

Article 3 : Conditions de participation

Ce **concours est gratuit** et ouvert à toute personne physique **sans limite d'âge**, la participation des mineurs étant soumise à l'autorisation parentale. **Sont exclus les professionnels de la photographie.**

Le nombre maximum est **de 3 photos** par participant. Toutes les photos supplémentaires ne seront pas prises en compte.

La (les) photo(s) envoyée(s) doit (doivent) être sous forme de fichier(s) au **format JPEG de 3Mo minimum**, avec une **résolution de 300 dpi**, dans le but d'une exposition sur grand format, et doivent respecter le thème **la vigne**.

Les photos doivent également être légendées avec, le nom du site où elles ont été prises (lequel doit obligatoirement se trouver sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien), la date et l'heure de la prise de vue.

S'il y a lieu, ajouter le nom de la manifestation organisée dans le cadre de *En mai, fais ce qu'il te plait !* d'où est issu le cliché.

Toute participation incomplète, illisible, envoyée après la date limite ou sous une autre forme que celle prévue sera considérée comme nulle.

Seules la date et l'heure de réception de la photo font foi. En aucun cas La responsabilité de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien ne saurait être engagée en cas de non réception de la participation du concurrent notamment en cas d'envoi après heure et date limite de participation, de coupures de communication, de difficultés de connexion, de pannes de réseau internet, survenant pendant le déroulement de l'opération.

La participation au concours étant réalisée par le biais d'Internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables, les temps de chargement et d'acheminement des réponses, l'absence de protection de certaines données contre des détournements et les risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau.

Le concours pourra être supprimé, interrompu ou modifié du fait d'éléments indépendants des organisateurs rendant impossible le maintien du concours en ligne, tels que exigences d'autorités de toute nature, hacking, piratage, etc...

L'Organisateur prendra toutes les mesures nécessaires afin de faire respecter le règlement mais ne pourra être tenu pour responsable si le présent concours devait être modifié, écourté, reporté ou annulé, pour quelle que raison que ce soit.

Il se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période de participation.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tout dommage ou altération survenu aux images soumises.

Il décline également toute responsabilité en cas de non-observation par un tiers de son obligation de créditer les images utilisées.

Article 4 : Modalités de participation

Le concours est ouvert aux amateurs du 1^{er} mars au 31 mai 2016 minuit.

Le présent règlement est consultable en ligne sur le site www.gardrhodanien.com et peut être adressé à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : *Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire – Espace Paul Ulmann – Service Tourisme - 188 avenue Vigan Braquet – 30200 Bagnols-sur-Cèze, ou à retirer dans les Offices de Tourisme et Points Infos du territoire (Bagnols-sur-Cèze, Goudargues, Laudun et Pont-Saint-Esprit).*

Pour participer au concours :

Remplir la fiche d'inscription et la fiche de cession de droit qui se trouvent en fin du règlement et les envoyer par email à en.mai@gardrhodanien.com ou les déposer au *Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire – Espace Paul Ulmann – Service Tourisme – 188 avenue Vigan Braquet – 30200 Bagnols-sur-Cèze.*

Dans le cadre de la loi Informatique et Liberté, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant dont nous sommes les seuls destinataires.

Envoyer ses photos par email à en.mai@gardrhodanien.com entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2016 ou les déposer en version informatique au *Pôle Aménagement et Attractivité du Territoire – Espace Paul Ulmann – Service Tourisme– 188 avenue Vigan Braquet – 30200 Bagnols-sur-Cèze*

Objet du mail : Concours photos *la vigne*

Les photos doivent impérativement être dans le thème de *la vigne*. Toute participation envoyée sans la précision du lieu de la prise de vue, de même qu'en l'absence de la fiche d'inscription et de cession de droit dûment remplis et signés (signature manuscrite) ne pourra être acceptée.

L'ensemble des photos reçu sera diffusé sur la page Facebook de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien entre le 1^{er} et le 8 juin. Vous pourrez voter pour votre photo préférée. La photo qui aura reçu le plus de votes sera récompensée.

Chaque participant déclare être l'auteur des photographies et certifie avoir l'autorisation des sujets représentés sur les photos.

Chaque auteur déclare céder gratuitement les droits d'exploitation et d'utilisation des photographies envoyées à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à titre non exclusif et pour une exploitation non commerciale.

Le participant accepte que les photos présentées dans le cadre de ce concours soient reprises sur les supports de présentation et de promotion du territoire du Gard rhodanien : site internet www.gardrhodanien.com et la page Facebook, affiches, dossiers de presse, catalogues d'exposition, livre sur l'exposition, supports papier ou Internet des partenaires de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien qui s'engagent à y faire la promotion, etc., et qu'une sélection soit remise à la presse dans le cadre de la promotion du territoire.

L'organisateur se réserve le droit de retirer du concours les clichés qui seront en contradiction avec la loi Evin, et en informera le photographe.

Article 5 : Critères d'attribution des lots et jury

Les photos envoyées par les participants sont soumises au vote du public via la page Facebook de l'agglomération et soumises au vote du jury pour les autres lots.

Le jury se base sur 3 critères pour évaluer les photos : qualité de la prise de vue, l'originalité du sujet et respect du thème.

Le jury du concours photo est composé comme suit :

- Un élu communautaire
- Un agent de la collectivité
- Un membre du Photo Club Bagnols Marcoule

La composition du jury est susceptible d'être modifiée en fonction des disponibilités respectives de ses membres.

Les Prix :

- Facebook : **Prix du public**
- Délibération du jury : **Prix du jury**

Un gagnant ne peut gagner qu'une seule fois

Si un gagnant ne peut être informé, ou s'il ne réclame pas son lot dans un délai d'un (1) mois à compter du 15 juin 2016, les organisateurs procéderont à une nouvelle attribution du lot parmi les participants au concours.

Article 6 : Dotations

Nombre de gagnants : Deux (2) gagnants. Un (1) pour le prix du public et un (1) pour le prix du jury

Prix du public : 🍷 Deux (2) places pour *l'Electrobotik Invasion Festival* le 9 juillet 2016, à Bagnols-sur-Cèze 🍷 Un (1) dîner pour deux (2) d'une valeur de 40 € /personne à choisir parmi la liste communiquée au gagnant 🍷 Un (1) cours d'initiation à la dégustation pour deux (2) à l'Espace Rabelais à Bagnols-sur-Cèze 🍷 Un (1) kit œnologie.

Prix du jury : 🐝 **Deux (2) places pour le concert de Zazie** *sous réserve de modifications de la programmation le 28 juillet 2016, dans le cadre du Festival **Les Arts de la Voix** à Bagnols-sur-Cèze 🐝 **Une (1) nuit pour deux (2)** avec petit déjeuner d'une valeur total de 100 € à choisir parmi la liste communiquée au gagnant 🐝 **Un (1) cours d'initiation à la dégustation pour deux (2)** à l'Espace Rabelais à Bagnols-sur-Cèze 🐝 **Un (1) kit œnologie.**

La responsabilité des organisateurs se limite à la seule offre des lots et ne saurait en aucun cas être engagée quels que soient les incidents susceptibles de survenir à l'occasion de leur acheminement, de leur utilisation et/ou en raison d'un défaut de fabrication.

Les lots ne pourront être échangés contre d'autres lots ni contre leur valeur monétaire.

Dans le cas où un fournisseur modifierait un des lots mis en jeu, la responsabilité des Organisateurs ne saurait être engagée de ce fait. Toutefois, ces derniers s'efforceront de le remplacer par un lot équivalent de valeur égale ou supérieure sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Article 7 : Droit à l'image

Toute reproduction totale ou partielle d'une œuvre existante est interdite. !

Les participants doivent garantir aux organisateurs que les photographies ne portent pas atteinte au droit des tiers et qu'ils ont obtenu toutes autorisations nécessaires pour les exploitations visées par le présent règlement.

Les photographies ne doivent pas présenter de caractère obscène, violent, dangereux, raciste, contraire à l'ordre public, susceptible de nuire à l'épanouissement des mineurs ou porter atteinte à la dignité des personnes, ni faire l'apologie des crimes contre l'humanité, ni faire l'apologie de la consommation d'alcool ou de l'alcoolisme.

Article 8 : Utilisation des photographies

Les participants au concours cèdent à titre gracieux tous droits relatifs aux photographies proposées dans le cadre de ce concours.

La Communauté d'agglomération du Gard rhodanien pourra utiliser à son gré tous les clichés qu'elle aura réceptionnés pour le concours sans aucune contrepartie.

Article 9 : Acceptation des conditions

La participation à ce concours implique l'acceptation totale et sans aucune réserve, par les participants, du présent règlement et la renonciation à tout recours à l'encontre des organisateurs.



Concours Photos amateur du Gard rhodanien Edition 2016 : Spécial vigne Bulletin d'inscription

**du 1^{er} mars
au 31 mai
2016**



A retourner avant le 31 mai 2016 : En.mai@gardrhodanien.com

Nom Prénom Age*

CP : Ville

Tél Mail

Souhaite participer au concours Autorise mon enfant à participer au concours * :

Photo n°1 :

Nom du lieu de la prise de vue

Nom de la manifestation¹

Date et heure de la prise de vue

Photo n°2 :

Nom du lieu de la prise de vue

Nom de la manifestation¹

Date et heure de la prise de vue

Photo n°3 :

Nom du lieu de la prise de vue

Nom de la manifestation¹

Date et heure de la prise de vue

Déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement du concours.

A..... , le/...../ 2016 Signature/ Signature du représentant légal*

¹ S'il y a lieu

* A remplir par le représentant légal du mineur



du 1^{er} mars
au 31 mai
2016

Concours Photos amateur du Gard rhodanien Edition 2016 : Spécial vigne Cession Droits d'Auteur



Dans le cadre de *En mai, fais ce qu'il te plait ! 2016*

Je, soussigné(e), Prénom NOM :

Représentant légal de (Prénom NOM)*

Adresse:

.....

Téléphone:.....Email:

certifie être l'auteur de toutes les photographies envoyées par mes soins à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien dans le cadre du **Concours photos amateur Spécial vigne**,

certifie avoir l'autorisation des éventuels sujets représentés et posséder la totalité des droits sur ces images,

certifie que mon œuvre est originale et exempte de tout emprunt à une autre œuvre susceptible d'engager la responsabilité de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien,

déclare céder gratuitement à la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien les droits d'exploitation et d'utilisation de ces images à titre non exclusif, pour une exploitation non commerciale,

autorise la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien à procéder à toute reproduction et représentation de ces images sur supports numériques et papiers,

reconnais avoir pris connaissance du règlement du Concours photo **Spécial vigne** et y souscrire.

A....., le/...../ 2016 Signature/ Signature du représentant légal*

*A remplir par le représentant légal du mineur